



Une seule priorité : freiner l'épidémie

communiqué

À ce jour et à cette heure, les annonces et les mesures de La Poste sont inacceptables et totalement insuffisantes tant au niveau national que dans les territoires et ne garantissent ni la santé des postiers ni celle de la population.

Le corps médical est unanime, le seul moyen de prévenir une épidémie de grande ampleur est de rester au maximum chez soi. La Poste doit prendre les mesures nécessaires pour qu'un maximum d'agents puisse rester chez eux et les placer administrativement en ASA *Coronavirus*. Les envoyer dans les services sans discernement relève de l'inconscience.

La Poste doit également prendre des mesures d'urgence pour mettre en place un service strictement minimum sur la base du volontariat dans des conditions de protection maximale des postières, des postiers et de la population pour assurer la préparation, l'acheminement et la distribution de ce qui est de première nécessité : colis et correspondances relevant de l'urgence et du strictement indispensable (matériel et produits médicaux notamment). L'accessibilité bancaire pour les plus fragiles doit également être assurée.

C'est à La Poste de définir les priorités dans la période et non pas de naviguer à vue comme c'est le cas depuis plusieurs jours. Dès la semaine dernière des gels et produits de protection auraient dû être distribués. Cela n'a pas été le cas. Cela est inacceptable et montre l'état de délabrement de la Poste privatisée qui n'a pour unique boussole que le profit.

L'Union régionale Ile de France CGT FAPT appelle les agents à protéger leur santé et celle de l'ensemble de la population. Nous appelons nos mandatés CHSCT à jouer pleinement leur rôle pour protéger les agents.

Ne prenez aucun risques ni pour vous ni pour les autres. Ne commencez pas vos activités tant que la Poste n'a pas mis en place les mesures de préventions adaptées.

Dans cette période difficile où le service public est plus que jamais indispensable, l'Union régionale Ile de France CGT FAPT exige l'appropriation publique de toutes les activités postales pour servir l'intérêt général, garantir la sécurité des personnels et assurer l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'un véritable service public.

Paris, le 16 mars 2020 14h